

Information réglementée* - Bruxelles, Paris, 21 décembre 2012 – 17h40

Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'augmentation de capital de Dexia SA

Une Assemblée Générale Extraordinaire de Dexia SA s'est tenue le vendredi 21 décembre 2012 et s'est prononcée en faveur de la poursuite des activités de Dexia SA en application de l'article 633 du Code des sociétés, en ligne avec la recommandation du conseil d'administration de la société. Les états financiers intermédiaires non audités de Dexia SA au 30 septembre 2012 faisaient en effet apparaître une situation de fonds propres sociaux négatifs résultant essentiellement de l'importante réduction de valeur actée par Dexia SA sur sa participation dans Dexia Crédit Local S.A., impliquant une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Afin de permettre la poursuite du plan de résolution ordonnée du groupe Dexia, l'Assemblée Générale Extraordinaire a également approuvé une augmentation de capital de Dexia SA réservée aux Etats belge et français, dont le montant de EUR 5,5 milliards a été déterminé sur la base des hypothèses du plan révisé de résolution ordonnée soumis par les Etats à la Commission européenne le 14 décembre 2012.

Cette augmentation de capital sera réalisée le 31 décembre 2012 au plus tard, après obtention des habilitations législatives et réglementaires requises et de l'approbation de la Commission européenne. Dexia SA émettra des actions de préférence, souscrites par les Etats belge et français à un prix de EUR 0,19 par action, correspondant, conformément à l'article 598 du code belge des sociétés, à la moyenne des cours de clôture de l'action Dexia durant les 30 jours calendaires précédant la décision du conseil d'administration, prise le 14 novembre 2012, de proposer à l'Assemblée Générale Extraordinaire de procéder à l'augmentation de capital.

L'augmentation de capital entraînera une modification importante de la structure de l'actionnariat du groupe, les Etats belge et français détenant respectivement 50,02% et 44,40% du capital de Dexia SA à l'issue de l'émission des nouvelles actions.

Elle permettra à Dexia SA de souscrire à l'augmentation de capital de sa filiale Dexia Crédit Local S.A. dont le conseil d'administration a décidé lors de sa séance du 19 décembre 2012, conformément à la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par l'assemblée générale du 12 décembre 2012, d'augmenter le capital d'un montant d'environ EUR 2 milliards prime, prime d'émission comprise. Le capital social de Dexia Crédit Local S.A. serait porté de EUR 500.513.102,75 à EUR 1.286.032.212.

Comme annoncé le 14 novembre 2012, le produit de l'augmentation de capital de Dexia SA permettra également à la société de s'acquitter de ses engagements vis-à-vis de Dexia Crédit Local S.A. et de ses filiales et de conserver la trésorerie nécessaire pour lui permettre de faire face à ses engagements.

Une modification des statuts de Dexia SA a également été approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire, afin d'adapter les principes de gouvernance à la nouvelle dimension du groupe et

de refléter la nouvelle structure de l'actionnariat de Dexia SA. Le conseil d'administration sera, à dater de la réalisation effective de l'augmentation de capital, composé de neuf administrateurs, cinq de nationalité belge et quatre de nationalité française. Le Président du conseil d'administration sera de nationalité française et l'Administrateur délégué de nationalité belge.

Ces décisions s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du plan de résolution ordonnée du groupe Dexia. Elles visent à éviter la matérialisation du risque systémique qu'aurait représenté une dissolution de Dexia SA et du groupe Dexia. L'augmentation de capital de Dexia SA est, avec la garantie de liquidité octroyée par les Etats français, belge et luxembourgeois, l'un des piliers centraux de ce plan de résolution.

** Dexia est une société cotée. Ce communiqué contient de l'information soumise aux prescriptions légales en matière de transparence des entreprises cotées en Bourse.*

Pour plus d'informations : www.dexia.com

Contacts presse

Service Presse – Bruxelles

+32 2 213 57 97

Service Presse – Paris

+33 1 58 58 86 75

Contact investisseurs

Investor Relations

+33 1 58 58 85 97/82 48

Contact actionnaires

00800 33 942 942 (Belgique et le Luxembourg)

0800 35 50 00 (France)